

# Québec se prépare à faire la bataille de la taxe de vente

Bourassa s'élève contre le projet fédéral de s'immiscer dans le domaine de la taxation directe

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec est déterminé à ne pas permettre à Ottawa de s'immiscer dans la taxation directe, qui constitue un champs de compétence provinciale, a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa.

Hier soir, à l'entrée de la réunion hebdomadaire de son caucus, le premier ministre Bourassa a précisé qu'il « n'était pas question pour le Québec de céder sur sa juridiction constitutionnelle ».

« Je n'ai pas pris connaissance personnellement de la déclaration de M. Wilson, il reste à voir quelles négociations on pourra avoir avec Ottawa », a-t-il ajouté. « On doit regarder les implications légales », a-t-il dit, précisant, énigmatique, qu'il « donnerait très bientôt une réponse » quant à son interprétation de ce geste unilatéral d'Ottawa.

Jusqu'ici ce sont les provinces qui ont occupé le champs de la taxation directe — la taxe de vente. Ottawa occupe le champs de la taxation indirecte avec sa taxe de 12 p. cent prélevée auprès du manufacturier.

Le ministre québécois des Finances, M. Gérard D. Levesque, a dit « avoir été surpris » d'apprendre lundi matin, directement de son vis-à-vis fédéral, Michael Wilson, qu'Ottawa avait décidé d'aller

de l'avant « unilatéralement » avec sa taxe de vente.

Selon M. Levesque « en autant que je sache, M. Wilson a l'intention d'occuper un champs qui traditionnellement était celui des provinces ».

Curieusement, quelques heures plus tôt, son attaché de presse, M. Pierre Samier, avait soutenu qu'il n'y avait rien de neuf dans le message de M. Wilson, que ses intentions étaient connues depuis le début d'avril.

### Un doute

Hier, M. Levesque a reconnu ne pas pouvoir établir avec certitude les limites de la compétence fédérale. Le ministre responsable des relations fédérales pro-

vinciales Gil Rémillard devra sous peu évaluer la situation. « Il peut y avoir un doute — sur la question de compétence — c'est pourquoi je suis prudent », a-t-il dit.

Comme la taxe nationale ne serait en vigueur qu'en janvier 1991, elle n'aurait pas d'effet sur le prochain budget provincial, a-t-il reconnu.

Il n'est pas question que le fédéral puisse forcer les provinces à sortir du champ de la taxation directe. Toutefois, en y mettant le pied Ottawa risque de diminuer significativement la marge de manoeuvre des provinces, a souligné M. Levesque.

« La taxe de vente est traditionnellement provinciale. Si un gouvernement

par exemple taxe des choses qui ne sont pas taxées, le fédéral entre alors dans un champs normalement laissé aux provinces, ça veut dire qu'on aura moins de marge de manoeuvre », a-t-il dit.

Il a repoussé comme des questions « hypothétiques » toute allusion à l'éventualité d'une campagne électorale sur ce thème. « Loïn de moi l'idée de mêler ça à une question électorale ».

« Il ne faut pas dramatiser », a d'autre part répondu le ministre à l'évocation des confrontations entre Duplessis et le gouvernement fédéral sur la question de la taxation. « La question est assez sérieuse pour qu'on y regarde de près mais on a besoin d'un peu plus de temps pour arriver à des conclusions », a-t-il dit.

## Le déficit, un grand inconnu

Presse Canadienne  
OTTAWA

À peine trois jours avant l'annonce du nouveau budget fédéral par le ministre des Finances, Michael Wilson, un sondage indique que la plupart des Canadiens ignorent ce qu'est un déficit budgétaire, l'importance du déficit accusé par d'Ottawa et l'ampleur d'une somme de \$1 milliard.

La Coalition nationale des citoyens, qui a commandé le sondage, a fait savoir hier que celui-ci démontrait un « manque de communication important » de la part du gouvernement conservateur et indique que les Canadiens ne comprennent « même pas les termes du débat » économique.

David Somerville, président de la Coalition, a révélé que le sondage suggérait également que les Canadiens étaient plus en faveur de coupures budgétaires gouvernementales que d'impôts supplémentaires pour équilibrer le budget.

En fait, la plupart des répondants supprimeraient l'universalité et certaines sociétés d'État afin de réduire le déficit, selon l'enquête.

Le sondage, réalisé à la fin de mars par la firme Angus Reid and Associates, est basé sur les réponses de 1 500 personnes âgées de 18 ans et plus et est considéré juste avec une marge d'erreur de 2,5 p. cent, 19 fois sur 20.

### Wilson critiqué

De son côté, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a qualifié hier d'« inacceptable » la décision du ministre des Finances Michael Wilson d'aller de l'avant avec son projet de taxe de vente nationale même s'il n'a pas réussi à s'entendre avec les provinces.

« C'est le pire scénario possible », a déclaré lors d'une entrevue le directeur général pour le Québec de la FCEI, M. André Décary.

Selon lui, les commerçants se verront dans l'obligation de percevoir deux taxes de vente et la « bureaucratie qui était déjà difficile à supporter deviendra carrément insupportable ».

### Et les sous-marins...

À Ottawa, plusieurs groupes pacifistes ont exprimé hier leur indignation de ce que le gouvernement puisse envisager de sabrer les services sociaux pour réduire son déficit, tout en décidant d'acheter des sous-marins à propulsion nucléaire.

L'Alliance canadienne pour la paix a publié une liste de plus de 200 organismes, représentant 5,5 millions de Canadiens, qui s'opposent au projet d'achat de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire, à un coût estimé à \$8 milliards.



## Nouvelle loi électorale

Le directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, tient une boîte de scrutin lors d'une visite de l'entrepôt du matériel électoral, à Sainte-Foy. C'était hier qu'entrait en vigueur la nouvelle loi électorale du Québec.

LASERPHOTO PC

## Johnson ne voit pas d'urgence au problème de la fermeture de lits

« Les infirmières ont des problèmes d'organisation de travail, non de salaires »

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Les 40 000 infirmières du Québec ont des problèmes d'organisation du travail et non de salaires, a soutenu hier soir le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, qui ne voit toutefois pas « d'urgence » au problème des fermetures de lit.

Selon lui, ces fermetures de lits, occasionnées par le refus des infirmières de faire des heures supplémentaires, lèvent avant tout le voile sur des lacunes d'organisation dans la répartition des quarts de travail entre les infirmières. « C'est ce que je prétends depuis longtemps. Ce n'est très certainement pas, à sa face même, un problème de rémunération », a-t-il soutenu.

Même si on offrait de meilleurs salaires aux infirmières qui sont condamnées depuis des années aux quarts de nuits et au travail des fins de semaines, il est clair que cela ne les rendrait pas plus satisfaites de leur emploi, d'expliquer le ministre.

Il y a un noyau « de 40 p. cent » d'infirmières qui ont des fins de semaines de congé et des postes de jour, et « tout le reste doit s'organiser autour de ce noyau », déplore-t-il.

Selon Québec, il faut réévaluer l'attribution des quarts de travail intéressants, « revoir le fonctionnement de l'hôpital, voir si on peut avoir plus de flexibilité dans l'attribution des ressources humaines ».

### Pas d'urgence

M. Johnson refuse toutefois de parler « d'urgence » devant les fermetures de lits. « On n'en est pas là, c'est 350 lits (de fermés) sur plus de



Daniel Johnson

28 000 ». Comme les fermetures sont survenues en bloc à certains endroits, beaucoup d'hôpitaux n'ont pas eu à en souffrir jusqu'ici, a-t-il dit.

M. Johnson soutient ne pas avoir « rejeté cruellement » les attentes salariales des infirmières, « mais le problème est-il si grave qu'on doit payer des augmentations de 25 à 40 p. cent aux infirmières? », a-t-il dit. Selon le ministre, il serait plus rentable de concentrer les efforts touchant les hausses salariales du côté des infirmières qui ont les postes les moins intéressants.

L'Ontario paie ses infirmières 5,9 p. cent de plus qu'au Québec, a-t-il reconnu. « La situation des infirmières au Québec est très singulière », a-t-il reconnu, rappelant l'exode des infirmières québécoises vers les États-Unis et l'Europe.

Pas question pour lui toutefois de « signer un chèque » pour régler le différend salarial, une facture qui pourrait atteindre \$400 millions. Un tel geste « serait irresponsable » selon M. Johnson, laissant sans règlement tout le problème — central — de l'organisation du travail dans les hôpitaux.

# Les Canadiens empruntent trop

— le gouverneur de la Banque du Canada

MAURICE JANNARD  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La soif de crédit bancaire des Canadiens est directement responsable de la montée récente des taux d'intérêt. Mais il n'y a pas que les individus qui empruntent trop: les gouvernements ont aussi leur part de responsabilité.

Tel est le message qu'a livré hier soir le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, qui comparait devant le comité permanent des finances de la Chambre des communes. Le dirigeant de la banque centrale était questionné par des députés des trois formations politiques et il a été appelé à commenter son dernier rapport annuel, présenté il y a deux semaines.

Il est à noter qu'aucun député libéral du Québec n'était présent pour interroger M. Crow. Ce sont

les députés conservateurs et néo-démocrates qui ont forcé le gouverneur de la Banque du Canada à expliquer pourquoi le Québec et l'Ouest avaient des taux d'intérêt aussi élevés que la région de Toronto alors que le taux d'inflation dans ces régions est nettement inférieur à celui de l'Ontario.

### «Frère»

Le moment le plus tendu de la soirée est survenu lors d'un échange entre le dirigeant bancaire et le député néo-démocrate de Sudbury, John Rodriguez.

« Je ne sais pas pourquoi on vous appelle gouverneur », a dit M. Rodriguez, « cela fait tellement colonial ». Employant la terminologie familière aux socio-démocrates et aux chefs syndicaux, le représentant de Sudbury a nommé M. Crow « frère ». « Dites-moi, frère, je viens d'une région où le chômage fait mal; quel

est le niveau de chômage qui va vous satisfaire et qui va vous permettre, frère, de réduire les taux d'intérêt? »

Technocrate sérieux, John Crow a refusé de répondre directement aux reproches du député du NPD. Il a dit que sa fonction première consistait à assurer la stabilité des prix dans l'économie; seul ce résultat va permettre aux Canadiens d'avoir confiance dans leur monnaie, a-t-il dit.

Le député néo-démocrate Lorne Nystrom et le représentant conservateur de Longueuil, Nick Leblanc, ont également fait des interventions pour blâmer la politique des taux d'intérêt qui s'applique sans discernement selon les régions.

Le gouverneur Crow a souligné qu'il ne fallait pas oublier que l'économie ontarienne était responsable de 40 p. cent de toute l'activité nationale et que l'impact d'une seule région était donc

très important. Il a mentionné que les pressions sur les salaires étaient fortes également au Québec.

La crainte de l'inflation — et la hausse des taux d'intérêt qui en découle — est attribuable, selon M. Crow, à une trop forte demande sur les biens et services. Les consommateurs canadiens ont accru leur crédit de 17 p. cent en 1988; de leur côté, les entreprises ont haussé leurs emprunts de 10 p. cent. « Ce sont des augmentations qui se situent dans les deux chiffres », a dit le dirigeant de la banque centrale.

Dans son rapport annuel, la Banque du Canada précisait que la hausse du crédit chez les particuliers avait atteint 20 p. cent, l'an dernier, au Québec et en Ontario. « La pression sur la demande est plus forte que la capacité réelle du pays à fournir des biens », a affirmé John Crow.

Mais il n'y a pas que les indivi-

duels qui vivent au-dessus de leurs moyens: les gouvernements sont aussi coupables. Sans nommer précisément le gouvernement d'Ottawa, le dirigeant de la banque centrale a souligné que l'an dernier, on jugeait les taux d'intérêt trop élevés; pourtant, les dettes se sont accrues de \$25 à \$30 milliards. Or, il s'agit précisément du déficit fédéral.

Par leurs larges emprunts, a-t-il ajouté, les gouvernements ont démontré qu'ils n'étaient pas très « sensibles » au loyer de l'argent.

John Crow a indiqué que le Canada faisait mieux que les États-Unis si on comparait l'indice du coût de la vie (4,6 versus 5 p. cent). En revanche, les hausses de salaire ne sont que de 2 p. cent chez nos voisins tandis qu'elles atteignent 5,5 p. cent ici.

Le gouverneur de la Banque du Canada poursuit son témoignage ce matin, à Ottawa.

LES CPG SNF: UNE VALEUR SÛRE

1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
11 3/4 %	11 1/2 %	11 %	11 %	11 %
1/4 %				
DE PLUS SI VOUS AVEZ ATTEINT 60 ANS				
(Minimum: 5 000 \$) Taux sujets à changement sans préavis				

La SNF offre ce que les investisseurs avisés recherchent d'abord et avant tout: des taux concurrentiels, un niveau d'investissement très flexible (à compter de 500 \$), une sécurité garantie... et une connaissance des besoins des gens d'ici qui remonte à plus de 70 ans. Profitez-en. Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Libérez-vous!  
Confiez-nous votre avenir

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE  
425, bd de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Membre du Groupe MFC (514) 844-2050 1-800-361-8625  
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 70 ANS

## Délier les cordons de la bourse pour aider les universités

Il y a quelques mois, près de 150 personnes venant principalement du monde des affaires signaient dans *La Presse* une lettre commune demandant au premier ministre Robert Bourassa de régler sans délai le sous-financement des universités du Québec. Plus récemment, c'était au tour du président de Proviso, Pierre Lortie, de plaider en faveur d'un programme de rattrapage de \$75 millions par année, sur trois ans, pour corriger le sous-financement qui mine les universités québécoises.



L'été dernier, le grand patron de Bell, Jean de Grandpré, avait causé tout un émoi au congrès de la Chambre de commerce en accusant le gouvernement d'affamer les universités au point de mettre en péril l'avenir des laboratoires de recherche que sa propre firme, Northern Telecom, voulait construire à Montréal.

On pourrait multiplier ces plaidoyers à l'infini: le président de la Chambre de commerce, M. Serge Godin, a déjà dit que nos universités sont malades, faute de ressources financières. Tandis que le pdg de la firme comptable RCMP, Serge Saucier, a lancé de la tribune de la même chambre que l'École des Hautes Études commerciales était au bord de la faillite.

Que les recteurs d'universités et les enseignants crient fami-

ne, on pourra toujours prétendre qu'ils prêchent pour leur paroisse. Mais que le monde des affaires qui prêche à grands cris pour le dégraissage de l'État, insiste pour que l'éducation supérieure reçoive une aide accrue et qu'il appuie les demandes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, il faut que l'heure soit grave.

Le monde des affaires, qui s'y connaît en chiffres, en est venu à la conclusion que les universitaires québécois ne reçoivent pas assez pour soutenir la concurrence avec les institutions ontariennes, elles-mêmes sous-financées par rapport aux institutions des autres pays industrialisés.

En un mot, tout comme dans la négociation du secteur public il faut faire une exception dans le cas des infirmières sous-payées, dans le secteur des dépenses gouvernementales il faut renflouer nos universités. Comment y arriver?

Tout d'abord, il y aurait lieu de redonner aux universités un appui financier comparable à ce que verse l'Ontario. Les recteurs, conscients des contraintes budgétaires, souhaitent un rattrapage graduel et demandent une augmentation des fonds de \$150 millions sur deux ans. Le ministre Claude Ryan a reconnu publiquement que les universités avaient besoin de crédits additionnels. On verra bientôt dans le budget provincial s'il a pu convaincre son collègue Gérard D. Lévesque.

Puis, il faut que Québec ait le courage de hausser les frais de scolarité. Alors qu'ils s'établissent en moyenne à \$1750 par année ailleurs au pays, ils ne sont que d'environ \$500 au Québec, comme il y a vingt ans. Le gouvernement Bourassa, aux dernières élections, avait promis un gel de ces frais pour la durée de son mandat. En principe, une campagne électorale prochaine le déliera de sa promesse.

Afin de conserver le critère d'accessibilité pour tout le monde, on n'a qu'à modifier le régime de prêts et bourses en conséquence. Les bourses iraient aux plus méritants. Les autres se verraient forcer de rembourser la société pour l'aide reçue aux fins de leurs études.

Enfin, nombreux sont ceux dans le monde des affaires qui souhaitent de meilleures relations entre l'entreprise et l'université ainsi que la participation à des projets communs. Jaloux de leur autonomie, les universitaires sont souvent réfractaires aux commandites, mais il s'agit là d'une source de revenus dont ils ne peuvent se passer.

Chose certaine, nos universités souffrent de sous-financement et il faut trouver un moyen d'y voir.

Pierre VENNAT

## Que vaut un député?

Un député à Ottawa gagne environ \$60000 par an, plus une allocation non imposable d'un peu moins de \$20000. «C'est trop!», disent trois Canadiens sur cinq, selon un sondage Gallup. Évidemment, les députés eux-mêmes refusent de se dire trop payés. S'ils reconnaissent que leur travail leur confère des avantages, ils font remarquer qu'il entraîne aussi des dépenses personnelles, surtout pour ceux qui habitent des régions éloignées.



Le député scrupuleux et assidu qui doit souvent consacrer soixante-dix heures par semaine à sa tâche, n'a vraiment pas choisi un travail qui l'enrichira et lui procurera la sécurité d'emploi. Malheureusement, le public n'a pas toujours cette image de ses parlementaires. Celui qui passe de longues heures à défendre les intérêts de sa circonscription et qui se donne la peine de participer activement au travail législatif est trop discret pour se faire remarquer, contrairement à celui dont la conduite est imprudente, voire malhonnête. Cela explique sûrement la piètre opinion du public à leur égard. Le dernier Gallup n'en est qu'une manifestation parmi d'autres.

Il s'agirait de trouver un traitement qui permette d'attirer des personnes de qualité, des gens qui n'ont pas l'intention de sacrifier à tout jamais leur vie privée et professionnelle, tout en écartant celles dont l'ambition politique se confond avec le désir de s'enrichir.

En Europe, les parlementaires de beaucoup de pays peuvent cumuler leur mandat avec d'autres activités publiques ou privées. Aux États-Unis, les membres du Congrès peuvent souvent doubler leur salaire officiel avec les cachets qu'ils reçoivent pour des allocutions à des congrès ou autres cérémonies. Les parlementaires canadiens, s'ils prennent leur mandat au sérieux, n'ont guère ces possibilités. Et il ne faut pas souhaiter qu'ils puissent ainsi arrondir leur traitement.

C'est le gouvernement qui propose généralement d'augmenter la rémunération des parlementaires. Sa proposition fera souvent l'objet de sarcasmes partisans de la part de députés qui sentent l'occasion de faire du «millage» politique. Par ailleurs, la conjoncture politique n'est pas toujours favorable au vote d'une modification équitale du traitement des députés. Il sera, par exemple, impossible de voter une augmentation cette année compte tenu du budget qui nous attend jeudi.

Un moyen de dépolitiser ce problème de ménage interne serait de demander aux présidents des Communes et du Sénat de proposer chaque année une augmentation. Étant donné l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement du Parlement, ils sont bien placés pour faire une proposition qui répond aux besoins des parlementaires sans choquer la sensibilité des contribuables électeurs.

Frédéric WAGNIÈRE



DROITS RÉSERVÉS

## La boîte aux lettres



Michael Wilson

### Où prendre l'argent?

Les Canadiens attendent non sans appréhension l'important budget que présentera jeudi le ministre des Finances Michael Wilson. Voici à ce propos les réflexions et suggestions de quelques lecteurs et lectrices.

Il paraît que les gouvernements et même des hommes d'affaires compétents se demandent où aller chercher l'argent nécessaire pour maintenir les programmes sociaux et autres services. Il n'y a qu'une réponse: c'est d'aller le chercher là où il se trouve, c'est-à-dire, chez les riches et les compagnies qui ne paient pas leur juste part à l'État. Voici trois suggestions pertinentes à mon humble avis:

1°) Qu'on inscrive une clause dérogatoire à la fin du rapport d'impôt des citoyens et des entreprises, statuant que nonobstant les résultats des calculs qui précèdent, l'impôt à payer est au minimum de 15 p.

cent (20 p. cent) du revenu imposable.

2°) Qu'il y ait un impôt à payer sur les successions importantes. Le droit à l'héritage total ne peut être absolu. Il faut là aussi, surtout, une certaine redistribution des richesses, car il y a parfois beaucoup d'égoïsme, de tricheries sur la route qui a mené au «succès».

3°) Enfin, que l'on établisse, au lieu d'une taxe nationale de vente sur à peu près tous les biens de consommation, une surtaxe sur les produits de luxe, comme l'a fait le Québec pour les vêtements. Un exemple: une automobile se détaillant au-dessus de \$20000.

Il est inconcevable que les gouvernements fédéraux (passés et actuels) aient vécu à un tel point au-dessus de leurs moyens qu'ils en soient arrivés aux déficits actuels et à cette dette monstrueuse.

Que le gouvernement prenne les moyens qui sautent aux yeux pour aller chercher l'argent nécessaire, et qu'il abandonne ses projets de dépenses folichonnes.

Jean-Guy RICHARD, ing.  
Sainte-Foy

Dans *La Presse* du 19 mars, M. Mulroney avertissait les Canadiens que «tout le monde devra contribuer à la réduction du déficit». J'ai aussitôt commencé à me creuser la tête pour imaginer ce que notre gouvernement lui-même pourrait faire en ce sens.

J'étais à préparer un brouillon de lettre à vous envoyer quand M. Raymond Choinière, un de vos lecteurs, m'a donné le pion et suggéré d'abolir Rideau Hall. Seulement je vais plus loin que lui (...).

Le Sénat, il faut l'abolir aussi, pas essayer de le réformer. C'est une autre institution inutile. On a aboli le Conseil législatif et on s'en est à peine aperçu, excepté qu'on a payé pendant des années de généreuses pensions aux ex-conseillers et à

leurs épouses. Comme on fera pour les sénateurs. Mais cela a une fin. Avec de la bonne volonté tout cela pourrait se discuter au lac Meech bientôt...

Adrienne JULIEN  
Saint-Donat

Étant donné le contexte, j'espère, Monsieur Wilson, que vous aurez la décence de laisser de côté l'inutile tradition qui consiste à chauffer des souliers neufs lors de la présentation du budget. Si, comme on peut déjà le deviner, le gouvernement veut imposer une nécessaire ère d'austérité, qu'il prêche par l'exemple. Lorsqu'on n'a plus d'argent pour les services sociaux et qu'on s'apprête à hausser le fardeau fiscal, eh bien, qu'on use ses souliers jusqu'au bout! (...)

Jeannine RICHARD  
Saint-Jean-Port-Joli

Le 18 juin 1987, lors d'un discours sur la Réforme fiscale, le ministre des Finances concluait en disant que «cet ensemble de mesures sera jugé sur la manière dont nous aurons donné à nos citoyens âgés plus de sécurité et de tranquillité d'esprit; aux plus nécessiteux, un fardeau fiscal plus équitable et moins lourd; etc.» (Réforme fiscale, 1987).

Après avoir pris connaissance de la chronique «Finances personnelles» de M. Michel Girard dans *La Presse* du 10 mars, je me pose de sérieuses questions sur la valeur des «bons sentiments» du ministre Wilson.

En effet, après avoir tenté de sabrer les pensions de vieillesse, avoir aboli la déduction de 1000\$ pour intérêts et dividendes, ne voilà-t-il pas qu'il se prépare à éliminer la possibilité de transférer certains revenus de fonds de pension et de rentes du Québec au REER en

plus de supprimer ces mêmes revenus de pension et de rentes dans le calcul du revenu gagné pour fins de contribution à ce même régime.

Comment interpréter pareil cynisme? Est-ce ainsi qu'il espère justifier sa Réforme en s'attaquant continuellement de manière hypocrite aux gens âgés et invalides dont plusieurs ne verront plus la nécessité de s'efforcer d'épargner?

Merci M. Wilson!

Pierre DANHARGUE  
Montréal

Le Fonds monétaire international demandait au Canada, il y a quelques semaines, de diminuer son déficit budgétaire annuel. Le gouvernement fédéral attendait ce signal. Depuis, on entend des rumeurs d'augmentations des impôts et de modifications des programmes sociaux qui toucheraient même les pensions de vieillesse.

Concernant les pensions de vieillesse (...), un «réarrangement» du genre de celui qu'on peut deviner serait injuste. En effet, une redistribution équitable a déjà été faite lorsque les citoyens plus aisés ont payé des impôts plus élevés afin que tous les Canadiens profitent d'une pension de vieillesse.

Après avoir payé pour ces pensions jusqu'à l'âge de 65 ans, les mieux nantis pourraient se voir nier le droit de les recevoir (même s'ils continuent toujours à les financer par leurs impôts) afin de répartir plus équitablement une autre fois (!) les sommes disponibles. Combien de fois le gouvernement voudra-t-il répartir et augmenter les impôts des citoyens aisés plus aisés? On en arrive à la discrimination envers les aînés qui risquent de payer plus d'impôts que leurs cadets. (...)

Lionel CAHILL  
Saint-Bruno

## La pédophilie ecclésiastique

L'archidiocèse de Saint-Jean, à Terre-Neuve, a pris une très sage décision en mettant sur pied une commission d'enquête qui se penchera sur les nombreux cas de pédophilie qui ont impliqué des religieux de cette province.

Quand il y a un abcès, il faut le crever. Et le fait de confier cette tâche à un anglican, Gordon Winter, ancien lieutenant-gouverneur de cette province, donnera à ses travaux une crédibilité additionnelle.

Cette enquête sera d'autant plus utile que le problème dépasse largement les frontières de Terre-Neuve. Dans cette province, il y a eu en deux ans treize cas impliquant des prêtres ou des religieux. Mais aux États-Unis, l'Église catholique a dû verser \$30 millions en compensation à des victimes pour 125 cas d'agressions sexuelles. En Louisiane, il y a eu vingt poursuites du genre.

Un rapport confidentiel, cité par la Presse Canadienne, préparé pour les évêques américains en 1985, au moment où les poursuites faites par les parents de jeunes victimes commençaient à se multiplier, affirmait que l'Église risquerait d'avoir à verser un milliard en dix ans.

Il y a donc un problème, sinon une crise, dont l'enquête terre-neuvienne pourra trouver quelques racines. Le mandat qui lui a été confié l'amènera à se demander pourquoi ces nombreux actes ont pu échapper à la vigilance du public et des autorités ecclésiastiques. Cette question est sans doute également pertinente pour le Québec, où le prestige du clergé a sans doute permis de passer sous silence de nombreux cas du genre.

Les travaux de cette commission porteront aussi sur le recrutement des prêtres et de l'aide qu'on peut leur apporter. Puisqu'on ne semble pas retrouver la même fréquence d'abus chez les membres du clergé des grandes Églises protestantes, cela mènera sans doute à une réflexion sur les conséquences du célibat des prêtres et son coût psychologique pour ceux qui ont choisi la chasteté et, surtout, un certain isolement affectif.

La décision de l'archevêché terre-neuvien est d'autant plus courageuse que l'épiscopat catholique, partout en Amérique du Nord, a manifestement du mal à aborder ces questions de front, sans doute entravé en cela par une morale plus rigide du pape Jean-Paul, il face à la sexualité et à l'homosexualité.

Parce que les travaux de la commission terre-neuvienne seront rendus publics à la fin de l'année, ce débat pourra avoir lieu au grand jour.

Alain DUBUC

# Opinions

## Un maire trop peu démagogue?

MARCEL ADAM

Ce qui distinguait depuis le début l'émission de Robert Guy Scully et me la faisait préférer à plusieurs autres, c'est qu'on y traitait les questions en profondeur et qu'on laissait aux invités le temps de s'expliquer. Les personnalités politiques, par exemple, étaient amenées à y traiter de la chose publique autrement que dans sa seule dimension politique de la lutte pour le pouvoir.

Est-elle en train de changer avec le nouveau format? Je ne saurais dire, la regardant moins assidûment depuis un certain temps. Mais je serais porté à la croire si je ne me basais que sur la dernière émission.

Observant le manège de l'animateur avec son invité, le maire de Montréal Jean Doré, je me demandais s'il n'avait pas choisi la voie de la facilité plutôt de continuer de faire l'école.

L'orientation de l'entrevue et la nature des questions donnaient

la nette et désagréable impression que M. Scully reprochait au maire Doré de n'être pas assez démagogue.

Et pour démontrer qu'il a un sérieux problème de perception à résoudre il a parlé de l'absence de grands projets qui frappent l'imagination; il lui a rappelé son absence durant l'inondation d'un certain 14 juillet; il lui a reproché (erronément) de n'avoir pas assisté aux funérailles de René Lévesque; il a évoqué la défaite du RCM dans Sault-aux-Récollets.

Après lui avoir cité l'exemple du maire Koch, de New York (ce lui qui, à l'annonce d'un crime crapuleux s'écrie en public qu'il aimerait plonger le coupable dans la grande friture), il a suggéré carrément que sa réaction, beaucoup plus réservée, lors du meurtre d'un jeune homme dans un autobus, était beaucoup trop rationnelle à son goût.

M. Doré a expliqué que dans des circonstances aussi tragiques, il préfère commenter l'événement en le plaçant dans une perspective sociale plus large que de simplement exciter l'émotion de la population en affichant la sienne sans retenue.

L'animateur a dit comprendre ses raisons mais lui donner tort, politiquement, car les gens atten-

dent de leurs dirigeants qu'ils réagissent comme eux à un événement qui suscite une grande émotion populaire.

M. Doré a répondu sèchement que la démagogie n'était pas son genre et qu'il assumerait la responsabilité de ses attitudes devant l'électorat.

Je voyais se dérouler cette entrevue en rase-mottes et je n'en croyais pas mes oreilles. N'y avait-il rien de plus important à discuter avec le maire de Montréal que son prétendu problème d'attitudes mal accordées avec le sentiment populaire?

Au surplus l'entrevue me semblait porter complètement à faux en se concentrant sur la prétendue négligence du maire à poser des gestes populaires. Si la popularité de M. Doré était depuis plusieurs mois en chute libre, je comprendrais que quelques questions portant sur des problèmes d'image qui aideraient à expliquer un tel désenchantement de l'électorat. Mais je ne sais pas que les sondages annoncent la fin prochaine de l'histoire d'amour qui semble exister entre les Montréalais et Jean Doré.

L'orientation de l'entrevue aura finalement permis au maire de se donner le beau rôle en se montrant au-dessus de la déma-

gogie, alors qu'en réalité certains défaillances à ce chapitre montrent qu'il n'est pas tout à fait un saint. En plus de recevoir en bonus un joli compliment du professeur Laurent Picard qui a dit qu'il fallait un certain courage pour adopter une stratégie qui ne rapportera qu'à long terme.

L'entrevue portait à faux pour une raison. Elle induisait à penser qu'un problème de perception est l'affaire exclusive des politiciens. Alors qu'on pourrait arguer que les médias y sont généralement pour beaucoup puisque c'est essentiellement par eux que les gens se font une opinion sur la chose politique.

Une mauvaise perception de la réalité constitue un problème d'autant plus sérieux que les médias sont généralement plus prompts à accabler les politiciens qu'à chercher, à la modifier en s'efforçant d'en présenter une image plus juste.

Si en politique la perception est plus importante que la réalité, comme le veut cette idée reçue, c'est parce que les médias obligent en quelque sorte les politiciens d'agir en fonction d'une réalité déformée en étant trop exclusivement des critiques de théâtre, au détriment de leur mission de traduire la réalité.

## Cinéma: les critiques veulent la parité et la simultanéité des copies doublées ou sous-titrées

Le président de l'Association québécoise des critiques de cinéma, M. Bernard Boulad, donne ici la position officielle de son organisme sur les dispositions de l'article 83 de la loi 59 sur le cinéma.

BERNARD BOULAD

Depuis sa création, il y a quinze ans, l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) s'est toujours portée à la défense des intérêts des cinéphiles. Elle s'est également montrée soucieuse de la préservation du caractère français du Québec et de la protection de la langue française. C'est donc dans cet esprit que l'Association se prononce aujourd'hui en faveur du principe de la parité et de la simultanéité des copies en langue française avec les autres versions, tel que prescrit par l'article 83 de la loi 59 sur le cinéma. Cependant, elle tient à réaffirmer sa volonté de voir le sous-titrage en français reconnu au même titre qu'une version doublée, comme il était prévu sous l'ancienne loi 109.

### Parité du sous-titrage

Souvent présenté comme un échappatoire par ses opposants, le recours au sous-titrage français nous apparaît pourtant tout aussi légitime que l'option de la version doublée française, en autant bien sûr que la version s-t bénéficie de conditions de distribution favorables. À cet égard, la décision de Radio-Québec de ne plus diffuser à son antenne des versions s-t a dissuadé les distributeurs de se procurer ce type de copies pour le marché québécois, pénalisant ainsi de nombreux cinéphiles. Il serait donc vivement souhaitable que les pouvoirs publics encouragent les télédiffuseurs et en particulier Radio-Québec à revoir leurs politiques en vue de programmer des films sous-titrés en français.

### Le danger d'anglicisation

Comme toutes les grandes capitales du monde, Montréal est en droit d'exiger que les films en langue autre que la langue du pays, soient présentés en version sous-titrée dans la langue de la majorité. Or, c'est le phénomène contraire qui est en train de se produire. On constate en effet que certains films en langue autre que l'anglais ou le français sont actuellement présentés au public en version doublée française et en version sous-titrée anglaise (exemples: *Femmes au bord de la crise de nerfs*, *Crazy Love*, *Pelle le conquérant*, *Salaam Bombay*). Une telle situation ne peut à long terme que contribuer à l'anglicisation du Québec en accélérant notamment le processus d'intégration des allophones à la culture française, en même temps que d'obliger les cinéphilos francophones à subir des sous-titres en anglais.

Aussi, afin de sauvegarder le visage français du Québec, l'AQCC recommande-t-elle au gouvernement de laisser au public le libre choix dans ses habitudes de fréquentation en favorisant la sortie de tels films en version doublée et en version s-t française. En outre, le développement d'une industrie du sous-titrage pourrait entraîner des retombées économiques non négligeables pour la région de Montréal.

En ce qui concerne la rentabilité des versions françaises, il suffit d'examiner les conclusions de la récente enquête commandée par le ministère des Affaires culturelles à l'Institut québécois du cinéma, pour s'apercevoir qu'il existe bel et bien une demande accrue de copies sous-titrées en français? Malheureusement, aucune étude sérieuse ne nous permet encore d'évaluer l'impact du sous-titrage en termes d'entrées et de recettes. Mais nous pensons que les cinéphilos francophones ont droit eux aussi au même traitement que le public anglophone et que l'abolition du sous-titrage en français est discriminatoire à l'endroit de la langue de la majorité.

L'AQCC recommande donc que l'article 83 de la loi 59 aux paragraphes 1 et 2 sur le cinéma puisse se lire ainsi:

1) Si une version autre qu'en français est présentée avec une copie doublée ou sous-titrée en français, la Régie appose un visa sur autant de copies doublées ou sous-titrées en français que de copies en version autre qu'en français; sauf dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du gouvernement, la personne qui demande le visa doit s'engager auprès de la Régie à exploiter simultanément les copies doublées ou sous-titrées en français;

2) Si seule existe une version autre qu'en français et que la personne qui demande le visa dépose à la Régie un contrat assurant le doublage ou le sous-titrage en français du film au Québec et la preuve de la remise des éléments de doublage ou du sous-titrage auprès de la personne qui en est chargée, la Régie appose un visa temporaire sur le nombre de copies, pour la durée et suivant les conditions déterminées par règlement du gouvernement.

L'AQCC recommande en outre l'ajout du paragraphe suivant:

Toute personne faisant une demande d'exploitation d'un film en langue autre que le français et l'anglais doit, pour obtenir son visa d'une copie sous-titrée en anglais, exploiter simultanément une version sous-titrée en français.

En conclusion, l'AQCC rappelle que, si elle ne remet aucunement en question l'esprit de la loi 59, elle n'en déplore pas moins le recul constaté par rapport à la loi 109 au chapitre du sous-titrage. Lieu de convergence des cinémas américains et européens, Montréal jouit d'une situation privilégiée sur le plan cinématographique. À preuve, le succès populaire du Festival des films du monde qui présente des films en version originale (malheureusement pas toujours sous-titrés en français, problème dont l'AQCC a déjà publiquement fait état).

S'il convient de préserver de tels acquis, on ne saurait par ailleurs se contenter du statu quo actuel. En dépit des efforts de certains distributeurs, les délais de sortie des versions originales et des versions françaises correspondantes demeurent encore trop longs. C'est pourquoi le principe de la parité et de la simultanéité des copies doublées ou sous-titrées doit progressivement s'imposer dans les faits et s'inscrire dans le cadre d'une politique linguistique globale visant à renforcer le Québec français dans son statut de société distincte et sa spécificité culturelle. Tels nous semblent être les enjeux d'une loi 59 amendée dans le respect des droits des cinéphilos.



Andrée Boucher et Jean Lapointe à l'issue du récent téléthon.

## La Maison Jean Lapointe répond à la critique

Depuis le dernier téléthon Jean Lapointe, quelques personnes, par le biais d'émissions radiophoniques et de chroniques dans les journaux, ont critiqué, de façon parfois injuste, la Maison Jean Lapointe pour sa politique d'admission et parce que le traitement n'y était pas gratuit, en apportant comme argument que le téléthon amassait des sommes importantes à partir des contributions du public.

D'abord, la Fondation Jean Lapointe et la Maison Jean Lapointe sont deux corporations distinctes. Elles ont comme seuls points communs le nom qu'elles portent et la cause qu'elles défendent. La Fondation a comme tâche d'amasser des fonds, de faire de l'éducation, de la prévention, et de subventionner plusieurs centres de traitement qui oeuvrent dans le domaine de l'alcoolisme et des toxicomanies à travers la province.

Quant à la Maison Jean Lapointe, elle oeuvre principalement au niveau du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies et elle est un des 46 organismes subventionnés par la Fondation Jean Lapointe. Effectivement, le stage à la Maison Jean Lapointe coûte 1935\$ pour 21 jours et un suivi d'une année. Bien que ce chiffre puisse sembler élevé à première vue, il n'est rien si on considère que chaque stage à la Maison Jean Lapointe coûte à celle-ci environ 3250\$. La Fondation Jean Lapointe donne 500\$ pour chacune des personnes qui vient en traitement, le gouvernement du Québec contribue pour une somme équivalente à environ 250\$ par personne et le reste provient de dons divers et de rabais sur le loyer, les taxes et autres équipements et services.

En résumé:  
Fondation Jean Lapointe ..... 500\$  
Gouvernement du Québec ..... 250\$  
Divers ..... 565\$  
1315\$  
Patient ..... 1935\$  
COÛT TOTAL ..... 3250\$

Vu que La Maison Jean Lapointe accueille environ 600 pa-

tients par année, la Fondation Jean Lapointe contribue pour 300 000\$ environ et le gouvernement du Québec pour 150 000\$ par le biais d'une subvention qui nous avait été accordée pour une période de 5 ans se terminant cette année et qui n'a pu être renouvelée à date.

Évidemment, pour la personne qui désire cesser de consommer et qui se trouve souvent en difficulté financière, cette somme peut sembler élevée. Cependant, nous tentons habituellement de prendre des arrangements selon la capacité des personnes et nous acceptons à chaque mois un certain nombre d'entre elles gratuitement ou à prix réduit parmi les plus démunies. En 1988, nous avons accepté environ 25 personnes gratuitement et environ 100 000\$ de comptes ont dû être radiés suite à des faillites ou à l'incapacité des personnes de remplir les obligations qu'elles avaient prises.

Le grand public n'est malheureusement pas conscient de la complexité des ressources à mettre en oeuvre dans le traitement de l'alcoolisme et des toxicomanies et qu'il ne suffit pas de donner une chambre à un alcoolique pour amorcer sa réadaptation. La Maison Jean Lapointe emploie environ 40 personnes: médecins, infirmières, conseillers, psychologues, diététicienne, administrateurs, cuisinières, personnel d'entretien, etc., et une trentaine de bénévoles qui allient leurs compétences et leurs énergies pour donner le meilleur d'eux-mêmes aux personnes alcooliques et toxicomanes. Si le gouvernement du Québec décidait, sous la pression du public, de subventionner ce qui manque à la Maison Jean Lapointe pour être en mesure d'offrir des services gratuits, nous serions plus qu'heureux d'être à la disponibilité de tous les Québécois.

En attendant, nous continuons d'oeuvrer auprès des alcooliques, des toxicomanes et de leurs familles et de faire tout ce qui est humainement possible pour leur venir en aide avec les moyens que nous possédons.

Rodrigue PARÉ  
Directeur général

## En éducation: le niveau monte mais les écarts se creusent

Pierre Demers et Paul Martin, de la Fédération autonome du collégial, organisme regroupant quatorze syndicats d'enseignants et enseignantes de cégeps, commentent ici un article du journaliste André Pratte en date du 8 avril.

Au cours d'une récente table ronde, M. Christian Baudelot, sociologue français, invité au Québec par la Fédération autonome du collégial, est venu débattre sa thèse qui veut que, en matière d'éducation, le «niveau monte».

Son argumentation repose essentiellement sur les éléments suivants: la démocratisation du système d'éducation a permis à un plus grand nombre d'individus d'accéder à des études post-secondaires, cela faisant, il va de soi, que le taux de scolarisation de la population s'est accru et que, par conséquent, notre élite contemporaine est devenue beaucoup plus savante que celle d'autrefois.

Participant au débat, M. Guy Rocher, cosignataire du célèbre rapport Parent, a décrit comment les auteurs du rapport avaient énoncé les objectifs d'accessibilité à partir du concept de quotient intellectuel, concept qui n'est maintenant plus reconnu comme une base scientifique fiable. De plus, si le niveau intellectuel de l'ensemble de la population s'accroît, pourquoi devrions-nous garder un objectif d'accessibilité de 45% pour le collégial et de 12% pour l'université?

Le niveau évolue plus rapidement pour l'élite que pour les moyens et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage. Autrement dit, le niveau monte mais les écarts se creusent.

Au Québec, le phénomène d'agrandissement des écarts produit ses effets sur le réseau collégial: un taux élevé d'échecs et d'abandons, les jeunes ne savent pas lire et écrire adéquatement. M. Yvon Morin, président du Conseil des collèges et participant au débat, a renchéri dans ce sens.

La réforme de l'éducation au Québec a été axée sur l'aspect quantitatif seulement; nous avons investi dans la construction d'édifices, pour l'embauche de personnel et ce, afin d'accepter un plus grand nombre d'élèves à l'école. (...)

Présentement, les nombreuses compressions budgétaires imposées au secteur de l'éducation empê-

chent tout effort pour augmenter la qualité. Est-ce que nos élus ont l'impression d'avoir atteint les objectifs d'accessibilité du rapport Parent et que nous n'avons plus d'effort à faire comme société?

Pourtant Baudelot démontre qu'il existe une très forte corrélation entre le PNB par habitant d'un pays et le taux de scolarisation de sa population; ceci démontre bien que l'éducation ne devrait pas être perçue comme une dépense mais plutôt comme un investissement. Le niveau monte mais il ne monte pas tout seul. Voici ce qu'en dit Baudelot:

On aurait tort de croire que l'évolution de niveau soit un phénomène naturel à la croissance duquel il suffira d'assister les mains dans les poches et la tête en l'air. Ce phénomène est au contraire le produit du travail incessant et acharné de générations et de générations d'enseignants de tout grade dont l'exercice du métier devient de plus en plus difficile à mesure que se généralise et se diversifie la population scolaire. Ouvrir l'école à la totalité d'une génération est un progrès démocratique considérable mais il se paye par un accroissement de la tâche enseignante. À l'heure où dans tous les pays démocratiques, les enseignants ont tendance à se décourager sous l'effet de l'accroissement de leur charge et du sentiment permanent d'échec dans lequel ils se trouvent, il est important de leur dire que leur travail est productif et que leurs résultats sont positifs; c'est grâce à eux que le niveau monte. Cette élévation n'est d'autre part jamais acquise une fois pour toutes, elle est fragile. Il suffit de diminuer l'investissement économique et social dans le secteur de l'éducation pour qu'aussitôt le niveau évolue dans un sens défavorable. C'est apparemment ce qui se passe aux États-Unis où le fameux rapport de 1983 (Nation at Risk) a mis en évidence des aspects inquiétants dans l'évolution du système scolaire.

En somme, la visite de Christian Baudelot au Québec a permis de vérifier que la thèse qu'il développe dans «le niveau monte» recoupe passablement la réalité scolaire québécoise sous plusieurs aspects, et qu'il serait pertinent de pousser plus loin cette problématique tant au niveau collégial qu'aux niveaux primaire et secondaire.

### La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. — Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS	285-7272	ANNONCES CLASSÉES	
ABONNEMENT	285-6911	Commandes ou corrections	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		lundi au vendredi de 9h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

# Les libéraux de Rosemont ont eu droit à des prix de présence à une assemblée

**NORMAN DELISLE**  
de la Presse Canadienne  
QUEBEC

Des prix de présence — une trentaine selon des témoins — ont été remis aux militants libéraux qui ont participé le 3 avril dernier à une assemblée partisane dans le comté de Rosemont, représenté à l'Assemblée nationale par le député-ministre Guy Rivard.

Ces prix avaient-ils été payés par l'organisation libérale locale

ou avaient-ils été remis gracieusement par des commerçants de cette circonscription électorale?

Voilà une question sur laquelle devra se pencher le directeur des élections du Québec, M. Pierre-F. Côté, à la suite d'une requête de l'Association du Parti québécois de Rosemont.

La loi électorale stipule en effet que des dons et des cadeaux faits aux partis politiques sont des contributions au sens de la loi et ne doivent donc être faits que par des électeurs et non par des entreprises commerciales.

Si par contre un parti politique achète ces biens, il doit le faire par le biais d'un représentant officiel dûment mandaté et une facture doit appuyer la transaction.

Lors de l'assemblée libérale de Rosemont, un hebdomadaire local a publié des photographies de gagnants de prix de présence. En arrière-plan, on aperçoit des affiches remerciant les commanditaires pour leur générosité.

«Si les prix de présence ont été remis gracieusement par les commerçants, cela contrevient à la loi électorale», a prétendu le mili-

tant péquiste de Rosemont qui a travaillé au dossier, M. André Salinivitch.

«Si par contre les libéraux ont payé les prix, pourquoi ont-ils tenu à remercier publiquement par des affiches les commerçants où ils les ont achetés. Moi, quand j'achète des beignes pour une assemblée du Parti québécois, je ne mets pas une annonce sur le mur pour remercier Dunkin Donuts», a-t-il affirmé dans un entretien avec la Presse Canadienne.

Selon Gilles Ethier, un adjoint du député-ministre Guy Rivard,

les prix de présence obtenus chez les marchands de Rosemont ont tous été achetés. «L'Association libérale a agi en toute conformité avec la loi électorale», assure M. Ethier, qui soutient que l'Association collaborera de plein gré avec toute enquête que le directeur des élections voudra bien déclencher dans ce dossier.

Ni le député-ministre Guy Rivard, ni le président de l'Association libérale de Rosemont, M. François Dubuc, n'ont rappelé la Presse Canadienne, qui voulait recueillir leurs réactions.

Pour sa part, un porte-parole de l'opposition péquiste, le député de Saint-Jacques, M. André Boucher, croit aussi que la loi a été transgressée si des prix de présence ont été offerts gracieusement par des commerçants.

Selon le député de Saint-Jacques, l'Association libérale de Rosemont pourrait s'en sortir en obtenant après coup des factures pour les prix qui ont été distribués.

«Ils peuvent se couvrir en demandant des factures à posteriori. Mais dans ce cas, une enquête à partir du numéro des factures déterminera la date où elles ont été émises», a dit le député. «Quoi qu'il en soit, il y a matière à enquête».

L'assemblée libérale du 3 avril dans Rosemont a attiré quelque 300 militants libéraux au Centre Paul-Sauvé. La publicité libérale assurait les invités qu'aucun discours ne serait prononcé, mais seulement un «dialogue» avec le député, et qu'un léger goûter serait servi.

Parmi les 30 prix de présence qui furent distribués, il y avait une caméra de 35 mm provenant d'une pharmacie du quartier, un miroir provenant d'une vitrerie locale et une lampe.

## Un pot-de-vin qui coûte cher

Un comptable agréé de Montréal a récemment été condamné à un mois de prison et une amende de \$10 000 pour avoir tenté de corrompre un fonctionnaire de Revenu Canada. A défaut de payer l'amende, il devra purger trois mois de prison additionnels.

Paul Forest avait plaidé coupable à une accusation de corruption d'un fonctionnaire.

Les faits sont les suivants: la compagnie de Laval pour laquelle M. Forest était comptable était en litige avec Revenu Canada. Elle devait rembourser entre \$100 000 et \$300 000. M. Forest, au nom de la compagnie, a décidé d'offrir un pot-de-vin de quelque \$11 000 à un fonctionnaire de Revenu-Canada qui a tout de suite prévenu ses supérieurs.

## Le fonctionnaire s'est laissé tenter

Gilles Alix, un fonctionnaire fédéral d'Emploi et Immigration Canada, a récemment plaidé coupable à une accusation de fraude à l'endroit du gouvernement fédéral. Le juge Jean Falardeau de la Cour du Québec lui a donné comme sentence une libération conditionnelle et une probation d'un an. La condition: faire un don de \$500 à la Société canadienne du cancer.

Alix, 42 ans, avait accepté à l'automne 1987, sans avoir obtenu le consentement de ses supérieurs, un voyage à Rio de Janeiro, au Brésil, d'une firme — Emile Généreux & Associés — qui avait des relations d'affaires avec le gouvernement.

Le voyage offert comprenait les billets d'avion et une chambre au Sheraton Rio.

## Gratton attend les élections

Presse Canadienne  
HULL

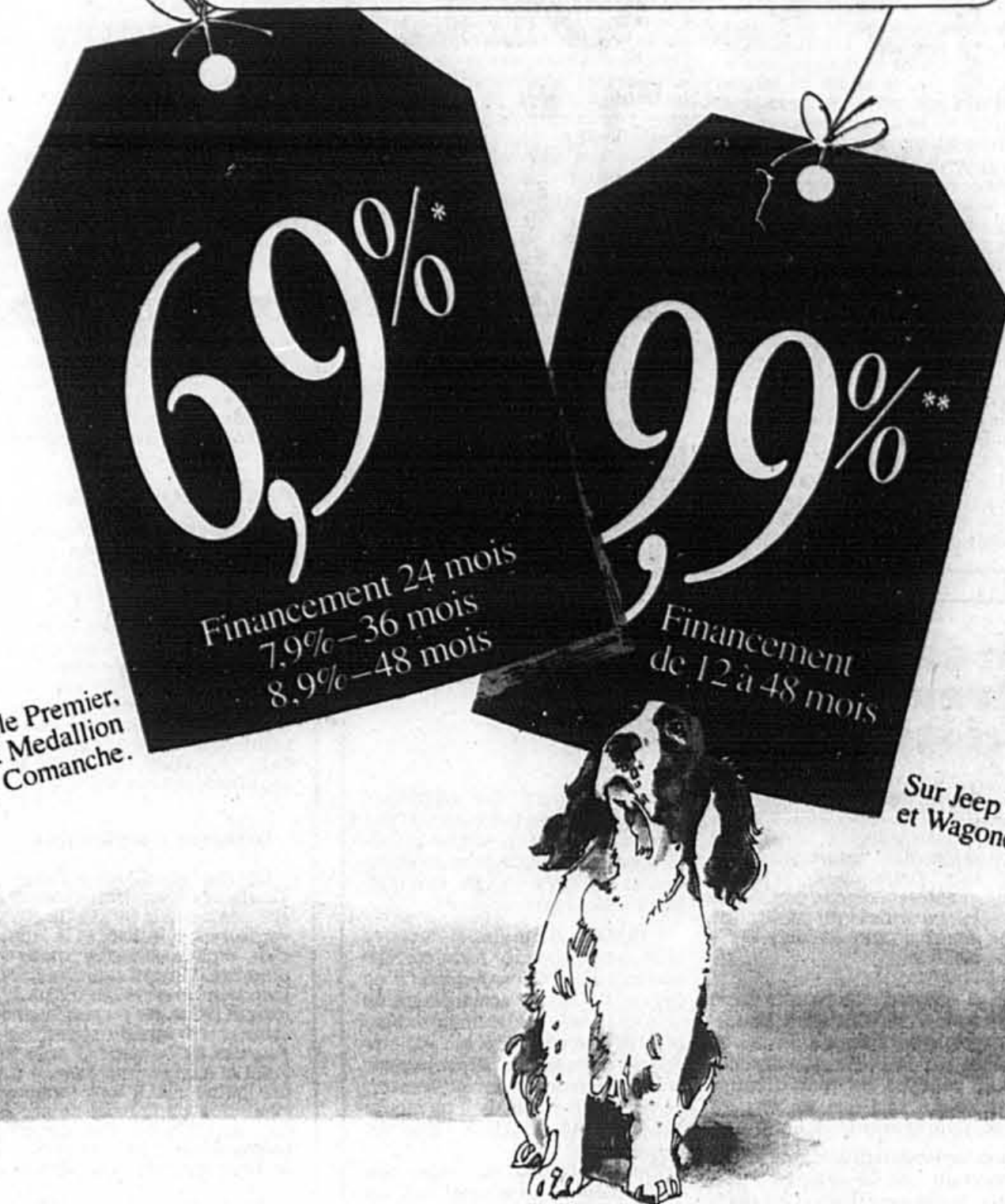
Le député-ministre Michel Gratton a pris sa décision quant à son avenir politique. Mais il ne la fera connaître qu'au moment approprié, soit lorsque des élections générales seront déclenchées.

«Ma décision est prise, mais vous ne la connaîtrez qu'au moment où des élections seront déclenchées», a déclaré M. Gratton, hier, à l'issue d'une conférence de presse qu'il donnait à Hull comme ministre du Tourisme.

Il y a deux semaines, l'attaché de presse du premier ministre avait indiqué au quotidien Le Droit d'Ottawa que M. Gratton songeait sérieusement à ne pas se présenter aux prochaines élections provinciales. Déjà, Réjean Lafrenière, préfet de la municipalité régionale de comté Vallée-de-la-Gatineau, s'est dit intéressé à prendre la relève si M. Gratton décidait de quitter la vie politique.

Hier, le député n'a pas voulu présumer des intentions de son chef, Robert Bourassa, mais il a ajouté qu'il avait toujours cru que les élections générales ne seraient pas déclenchées avant l'automne.

### VOS CONCESSIONNAIRES JEEP/EAGLE



Sur Eagle Premier, Vista et Medallion et certains Jeep Comanche.

Sur Jeep Cherokee et Wagoneer Limited.

## Les concessionnaires Jeep/Eagle récompensent ceux qui ont du flair pour les bonnes affaires.

Un taux de financement de 6,9% est présentement en vigueur pour les modèles Eagle neufs et les Jeep Comanche neufs 4RM et 2RM à caisse longue 1989.

Vous pouvez également obtenir un financement de 9,9% pour les modèles Jeep Cherokee et Wagoneer Limited neufs 1989.

Si votre flair vous guide du côté des rabais, voici nos offres sur ces modèles 1989:

- 1 000 \$ • sur la Eagle Premier†
- 3 000 \$ • sur la Eagle Medallion††
- 800 \$ • sur les Eagle Vista
- 750 \$ • sur les Jeep Comanche 4RM
- 500 \$ • sur les Jeep Comanche 2RM à caisse longue

Libre à vous de choisir votre récompense: des taux de financement alléchants ou des rabais\*\*\*. Ces offres sont en vigueur entre le 13 avril et le 2 mai 1989.

\* Les acheteurs au détail admissibles qui choisissent un taux de financement réduit au lieu du rabais ont droit au taux de financement suivants: 6,9% pour un terme maximum de 24 mois, 7,9% pour un terme de 25 à 36 mois et 8,9% pour un terme de 37 à 48 mois.  
\*\* Les acheteurs au détail admissibles ont droit au taux de financement suivants: 9,9% pour un terme de 12 mois à 48 mois et 10,9% pour un terme de 49 à 60 mois sur les Jeep CHEROKEE et les Jeep WAGONEER Limited.  
†† 13 000\$ de rabais sur la Eagle Premier 1989.  
‡ Inclut la remise du fabricant et le rabais du concessionnaire.

\*\*\* Cette offre annule et remplace tous les autres programmes annoncés précédemment et ne peut être combinée avec aucune autre offre précédente. Ces offres sont mutuellement exclusives, de durée limitée, excluent les parts et les véhicules de location et s'appliquent aux achats au détail de véhicules admissibles seulement. Ces offres de financement sont sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée à l'achat chez un concessionnaire Jeep Eagle participant. L'achat doit être effectué et l'acheteur doit avoir pris livraison entre le 13 avril 1989 et le 2 mai 1989. Frais de transport, d'immatriculation, taxes et autres frais tels qu'assurance et enregistrement en sus. Voir un concessionnaire participant pour les détails.

### Vos concessionnaires Jeep/Eagle

**Automobiles Montréal Dauphine Ltée**  
12050, boul. Laurentien  
Montréal 331-6130

**Automobiles Ville-Marie Inc.**  
3155, boul. L'Assomption  
Montréal 254-2904

**Concordia Auto Ltée**  
8065, rue Lajeunesse  
Montréal 273-2373

**Lareau Automobiles Inc.**  
1824, rue Ste-Catherine Ouest  
Montréal 937-9551/7785

**Le Cartier Jeep/Eagle Ltée**  
10300, boul. Pie-IX  
Montréal 323-4330

**Micor Auto Inc.**  
12305, rue Sherbrooke Est  
Montréal 645-1611

**Auto Voisin Inc.**  
1215, boul. des Laurentides  
Vimont, Laval 668-9222

**Garage H. Fortin Ltée**  
148, boul. Labelle  
Ste-Rose, Laval 625-2491

**Gibraltar Jeep/Eagle Ltée**  
2032, boul. Labelle  
Chomedey, Laval 687-3123

**A Ma Baie Automobile Inc.**  
Pierrefonds 684-4400  
**Garage Spécial Service Inc.**  
Pointe-Claire 694-4841



**La Salle Jeep/Eagle**  
La Salle 595-5995

**Auto St-Eustache (1986) Inc.**  
St-Eustache 472-9833

**Houle & Frères Garage (Terrebonne) Ltée**  
Terrebonne 471-4647

**Auto Montréal-Sud Inc.**  
Longueuil 670-8410

**Automobile de St-Lambert Inc.**  
Greenfield Park 676-7901

**Automobiles Segal Inc.**  
St-Bruno 653-3333

**André Fortin Auto Inc.**  
Chamby 447-1234

**Rendez-Vous Auto Ltée**  
Brossard 466-2065

**Lestage Jeep/Eagle**  
St-Rémi 454-9942/861-4435

**Automobiles Léo Gendron Inc.**  
Valleyfield 371-0711

**Sauvé Plymouth Chrysler Inc.**  
Mercier 698-2792

**Prestige Jeep/Eagle Ltée**  
Ile Perrot 453-0800

Cahier SPÉCIAL

DEMAIN DANS

La Presse

L'INFORMATIQUE À LA MAISON

Depuis un peu plus d'un an on constate un réveil très net de l'intérêt des gens pour l'informatique à la maison. Mais avec cette différence qu'aujourd'hui on se procure un ordinateur comme outil de travail. C'est le thème de ce cahier, dans lequel on trouvera tous les renseignements sur les appareils, les équipements qui les accompagnent, les programmes disponibles et les tendances nouvelles de l'informatique.

SERVICE NATIONAL AVEC CELLNET CANADA

# Offre pour un temps illimité.



Dorénavant, Bell Cellulaire s'engage à égaler - voire même surpasser - toute offre promotionnelle de temps d'antenne gratuit, faite par un autre réseau de téléphonie cellulaire, au moment où celle-ci a cours.

Mais, inutile toutefois de vous précipiter, la proposition Bell Cellulaire est là pour rester.

En effet, avec une large couverture du Canada et des États-Unis, l'assistance-annuaire gratuite 411 et une garantie de satisfaction de 30 jours unique sur le marché, Bell Cellulaire demeure plus que jamais le meilleur choix en matière de téléphonie cellulaire.

Bell Cellulaire. Qui dit mieux? Désormais plus personne.

Appelez-nous au numéro 1 800 361-5551 pour plus de renseignements.

 **Bell Cellulaire**  
*Cellulaire Plus*



## Israël déplore la prochaine rencontre Mitterrand-Arafat

d'après AFP, AP, UPI et Reuter  
JÉRUSALEM

Les autorités israéliennes ont ouvertement exprimé leur déception et leur mécontentement, hier, après l'annonce d'une rencontre officielle le 2 mai à Paris entre le président français, M. François Mitterrand, et le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat.

Seule la frange gauche de la classe politique israélienne a applaudi au voyage de M. Arafat. Le Mapam (opposition de gauche), le Rakah (Front communiste), le Parti démocratique arabe et la Liste progressiste pour la paix y voient tous « un pas en avant sur la voie de la paix ».

Dans une interview à la radio israélienne, le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a estimé que ce voyage est « un acte inamical extrêmement grave ». Selon lui, cet acte est d'autant plus affligeant « qu'il va totalement à contre-courant des relations amicales qu'entretiennent la France et Israël ».

M. Shamir a souligné que « M. Mitterrand se présente lui-même comme un ami d'Israël », notamment depuis sa visite officielle à Jérusalem en mars 1982. Il a, de plus, estimé que la rencontre Mitterrand-Arafat « ne peut que nuire au processus de paix au Proche-Orient ».

Par ailleurs, le chef du gouvernement italien, M. Ciriaco De Mita, a demandé hier qu'Israël « fasse preuve de courage » pour résoudre la crise au Proche-Orient, lors d'un déjeuner offert à Jérusalem par le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Arens.

Le chef du gouvernement italien a également étudié hier le plan de paix proposé par le premier ministre Shamir et il a déclaré comprendre « qu'en ce qui concerne cette initiative, il existe une grande disponibilité au mouvement mais qu'il y a encore beaucoup de détails à éclaircir ». M. De Mita a estimé qu'un des nouveaux éléments importants pour la réussite d'une initiative de paix au Proche-Orient est la reconnaissance du facto de l'OLP par les États-Unis.

Des représentants palestiniens des Territoires occupés ont déclaré à M. De Mita qu'ils accepteraient des élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à condition qu'il ne s'agisse que d'une première étape vers la création d'un État palestinien.

Par ailleurs, 22 Palestiniens ont été blessés par balles pour la seule journée d'hier dans la bande de Gaza occupée au cours de violents heurts entre manifestants palestiniens et militaires israéliens. Parmi ces blessés figurent onze enfants de quatre à quinze ans, a-t-on précisé.

## Les étudiants de Pékin se lancent dans une grève des cours illimitée

d'après AP, AFP, UPI et Reuter  
PÉKIN

La grande majorité des étudiants des universités de Pékin ont entamé hier une grève des cours illimitée, tentant par des discours et des affiches de rallier à leur cause l'ensemble des travailleurs chinois.

Les étudiants entendaient ainsi protester contre ce qu'ils qualifient « d'indifférence des autori-

tés à l'égard de leurs demandes de réformes démocratiques ». Ils protestaient aussi contre les brutalités policières lors des manifestations estudiantines de la semaine dernière et la déformation des faits dans les comptes rendus de la presse officielle.

Les autorités chinoises n'ont pris aucune mesure hier pour empêcher l'action des étudiants, qui a commencé à la suite du décès le 15 avril de l'ancien chef du Parti communiste Hu Yaobang, mais,

selon des sources, plus de 10 000 soldats chinois auraient été appelés en renfort dans la capitale en prévision d'une possible intervention du pouvoir pour mater les protestataires.

Les sources, qui ont demandé à ne pas être identifiées, ont déclaré que ces soldats avaient été utilisés dans le passé pour contenir certains troubles civils. Les étudiants affirment craindre des arrestations imminentes.

On ignore pour l'instant le

nombre d'élèves qui boycottent les cours mais des élèves d'une douzaine d'établissements estimant qu'au moins 50 000 étudiants participent au mouvement.

Quelque 10 000 étudiants de l'université de Pékin se sont rassemblés dans un stade du campus. Ailleurs, les slogans et les fameux dazibaos de plus en plus radicaux dénonçaient le régime « fasciste » et exigeaient la démission des dirigeants.

À la tombée de la nuit, la fronde était partout visible dans le quartier des universités. Trois à quatre mille jeunes de l'Institut central des minorités nationales défilaient, banderoles en tête, l'avenue Haidian Lu, en direction de l'université du Peuple aux murs couverts d'affichettes calligraphiques.

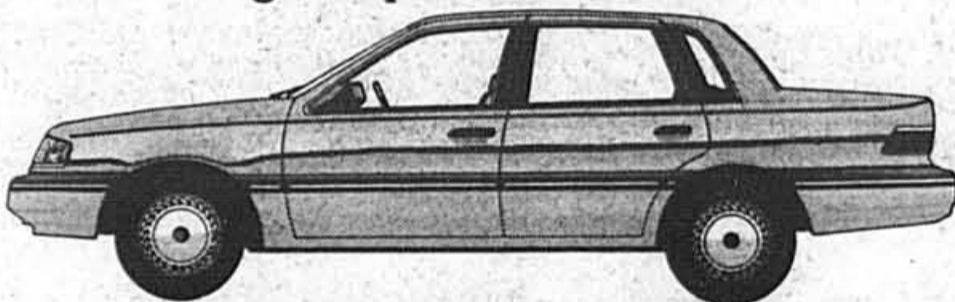
La boulimie d'information est omniprésente: groupes agglutinés devant des orateurs chargés de répandre le message et les revendications des étudiants, dazibaos placardés sur des pylônes ou tapissant certains murs de l'université de Pékin, Beida, une nouvelle fois fidèle à son image de foyer de l'agitation intellectuelle.

Le boycottage marque une nouvelle étape dans la campagne des étudiants pour plus de liberté après une semaine au cours de laquelle ces derniers, pleurant la mort de l'ancien réformateur du PC Hu Yaobang, ont tenté la confrontation directe avec les dirigeants du pays. Ils ont envahi à plusieurs reprises la place Tiananmen et ont tenté de forcer l'entrée du quartier général du PC.



Un ouvrier dépose son obole dans la tirelire que lui tendent des étudiants de Pékin qui veulent fonder un journal indépendant du contrôle gouvernemental. PHOTO REUTERS

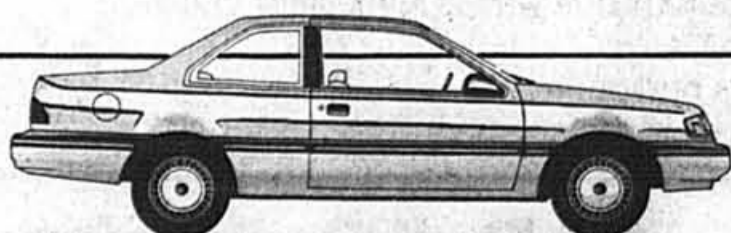
Moteur de 2,3 litres / Pneus radiaux ceinturés d'acier quatre saisons / Rétroviseurs à télécommande électrique / Radio électronique AM-FM stéréo / Essuie-glace à balayage intermittent / Batterie sans entretien / Direction assistée à crémaillère / Servo-freins / Glaces teintées / Dégivreur électrique de la lunette arrière / Protections contre la corrosion / Sièges baquets individuels...



MERCURY TOPAZ L 4 PORTES

12 108 \$\*

CLIMATISEUR ET TRANSMISSION AUTOMATIQUE INCLUS



TOPAZ L DEUX PORTES À PARTIR DE

10995 \$\*

CLIMATISEUR INCLUS

\* Taxes applicables et transport en sus  
\* Votre concessionnaire peut vendre à prix inférieur.



### DÉPÊCHES

#### NAMIBIE

##### Walvis Bay-ONU

L'enclave sud-africaine de Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie indépendante, a tranché l'Assemblée générale de l'ONU qui a adopté 10 résolutions en ce sens, a-t-on rappelé hier à New York. La dernière, en novembre 1988, rappelle que « toute tentative de l'Afrique du Sud de l'annexer sera illégale, nulle et non avenue ». Pour sa part, le Conseil de sécurité a consacré une résolution à la question, la 432, qui déclare que « l'intégrité territoriale et l'unité de la Namibie doit être assurée à travers la réintégration de Walvis Bay en son sein ». Par cette résolution, le conseil a décidé de rester saisi de l'affaire jusqu'à ce que Walvis Bay, seul port en eau profonde du territoire, soit réintégré à la Namibie.

#### AFRIQUE DU SUD

##### Dix tués en 24 heures

Dix Noirs ont été tués au cours des dernières 24 heures lors de violences à caractère politique dans les ghettos proches de Durban et Pietermaritzburg, dans la province du Natal. Dans son rapport quotidien, la police indique que les corps de neuf Noirs poignardés ont été trouvés dans le bidonville d'Inanda. Le corps d'un autre homme, apparemment lui aussi poignardé, a été découvert à Taylors Halt, près de Pietermaritzburg. Vendredi, quatre personnes avaient été tuées lorsqu'un groupe avait attaqué les gens qui assistaient à un service à la mémoire d'un jeune militant anti-apartheid, Chris Ntuli, mort assassiné.

#### JORDANIE

##### Démission du cabinet

Le roi Hussein de Jordanie a accepté, hier, la démission du gouvernement Zeid Rifai, dans une lettre publique où il souligne « les circonstances délicates et difficiles » dans lesquelles le premier ministre sortant a accompli son mandat. Le roi estime toutefois que la situation en Jordanie exigeait « une révision précise de la politique économique » du pays. Cette démission satisfait l'une des revendications avancées lors des émeutes du pain, la semaine dernière. Rifai, 53 ans, fut nommé premier ministre le 5 avril 1985. Les directeurs généraux des ministères sont chargés de gérer les affaires courantes, en attendant la formation du nouveau gouvernement.

#### NICARAGUA

##### Ortega courtise la CEE

Le président Daniel Ortega a demandé hier, à Bruxelles, un appui financier accru de la CEE au Nicaragua, mais cette requête se heurte aux réticences de la Grande-Bretagne, apprend-on de source proche de la Commission européenne. Ortega a brossé avec le président Jacques Delors et le commissaire Abel Matutes un tableau sombre de l'économie de son pays.

# Grande manifestation de solidarité avec le Liban « menacé de génocide »

« Aujourd'hui, je suis Libanaise », affirme Antonine Maillet

JOONEED KHAN

■ Près de deux heures durant, l'immense parc Jeanne-Mance, au cœur de Montréal, a résonné, hier après-midi, de professions de solidarité avec le peuple libanais « menacé de génocide », de dénonciations des « silences coupables » des gouvernements, à commencer par celui du Canada, et d'appels au départ de « toutes les forces étrangères » et au respect de la souveraineté, de l'unité et de l'indépendance du Liban.

Ces appels trouvaient un écho favorable auprès du Bureau de la Ligue arabe à Ottawa, où l'on rappelait qu'un comité de la ligue y travaille justement, avec l'appui du Conseil de sécurité de l'ONU. « Le Liban est membre fondateur de l'ONU et de la Ligue arabe. Sa souveraineté doit être restaurée et les Libanais doivent pouvoir se réconcilier entre eux », a dit une source.

« Nous sommes tous des Libanais ». Ce fut le leitmotiv des 17 interventions de porte-parole communautaires, de dirigeants politiques, mais surtout d'artistes, la plupart québécois, interventions répétées par un puissant système sonore, en présence de quelque 2 000 manifestants rassemblés par un temps radieux et sous un fort vent frais qui faisait claquer les drapeaux libanais, québécois et canadien brandis dans la foule.

Si 14 années d'une guerre sans quartier dans ce pays aux 17 communautés — où l'entrecroisement des affrontements civils et des interventions étrangères font parfois oublier pourquoi l'on s'y bat — pousse certains à se demander si on peut encore être libanais, les pancartes réclamant « Droit à la vie pour le peuple du Liban », les discours tout aussi vibrants les uns que les autres, et les vifs applaudissements de la foule ont rappelé sans l'ombre d'un doute que le Liban reste vivace et tenace.

## Une situation ambiguë

Bien que le Liban ait à présent deux « gouvernements », l'un, chrétien, dirigé par le général Michel Aoun, l'autre, musulman, mené par l'ancien premier ministre Selim al-Hoss. A son bureau de la Côte Sainte-Catherine, Youssef Arsenios, consul général du Liban à Montréal et diplomate de carrière, reconnaît l'ambiguïté de la situation, mais affirme qu'il sert « tous les Libanais de Montréal » — ils sont environ 80 000, à 80 p. cent chrétiens.

Cécile Gédéon-Kandalaft, présidente du rassemblement convoqué par le « Comité de solidarité Canada-Liban », a dit sa fierté d'être québécoise. « Mais nous ne pouvons oublier la terre de nos ancêtres. Nous voulons la fin du génocide du Liban, le départ de toutes les armées étrangères et l'intervention d'une force de paix de l'ONU ». Pour clore l'événement,



Pendant près de deux heures, hier, au parc Jeanne-Mance, ont retenti les professions de solidarité avec le peuple libanais « menacé de génocide ».

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

ment, George Karam, de l'Union libanaise culturelle mondiale, a demandé au Canada de déployer « des efforts proportionnés à la catastrophe ».

Au plan politique et communautaire, Mme Violette Trépanier, ministre des Communautés culturelles du Québec, intervenant en tant que « membre de la communauté des humains », a souhaité que la paix soit rétablie entre Libanais.

Le député conservateur Alan Khoury a souligné les efforts du gouvernement Mulroney : \$500 000 d'aide à la Croix rouge, accélération du processus pour réfugiés à Chypre et suspension des déportations, activité au Conseil de sécurité de l'ONU, appui à

la souveraineté et à l'unité du Liban, et appel à la réconciliation entre Libanais et au retrait des forces étrangères du Liban.

« À l'heure où nous protégeons les baleines, on doit crier que le génocide n'est plus acceptable », a déclaré le député libéral Paul Martin, en rendant hommage « au dynamisme et à la culture des Libanais » installés au Canada, « dont beaucoup furent mes amis d'enfance ». « Le 20<sup>e</sup> siècle a plus que sa part de barbarie et je revendique moi aussi la citoyenneté libanaise », a clamé André Berthelet, président du Conseil municipal de Montréal, thème repris par Sophia Petsalis, de la Commission des droits de la personne, et par Alain Jean Bart, de

SOS Racisme, dont les accents explosifs ont mis à rude épreuve le système de son. Jean Dorion, de la SSJB, a transmis un message de solidarité.

## Au nom des Artistes pour la paix

Au nom des « Artistes pour la paix », et comme membre du Haut conseil de la francophonie, la romancière Antonine Maillet, prix Goncourt et Académique, a dit : « Aujourd'hui je suis Libanaise, autant que j'aurais aimé, il y a 200 ans, que quelqu'un dise : Sauvez l'Acadie. S'ils veulent que le Liban meure, il leur faudra nous tuer tous ». Serge Turgeon, de l'Union des artistes, a déclaré, à l'adresse des créateurs du Liban : « C'est par vous que se paillera le pays déchiré ».

Sur le ton d'un médiateur engagé, Jean-Louis Roux, du TNM, a proposé un cessez-le-feu immédiat et le retrait de toutes les forces étrangères accompagné de sanctions économiques contre les récalcitrants, pour laisser les Libanais régler leurs problèmes « qui ne sont pas minces ». André Roy, de l'Union des écrivains, a souligné que « l'artiste, mieux de tout autre, souffre avec le peuple libanais en détresse ». Gaston Miron a évoqué Georges Schéhade pour dire : « Nous sommes libanais depuis longtemps », affirmé que le génocide avait ceci d'effroyable qu'il privait l'humanité de la spécificité de tout un peuple, et lu un poème de Bernard An-toun, jeune poète québécois d'origine libanaise. Et Michèle Lalonde a parlé de la « différence fondamentale » entre « faire la guerre » et « mener un combat ».

Mathias Rioux a blâmé « le silence des médias ». Ghila Sroka, de Tribune juive, a déclaré que, pour l'occasion, elle avait refait l'éditorial de sa dernière livraison, qui portait sur l'Intifada (le soulèvement palestinien dans les Territoires occupés), pour parler du Liban. Mme Sroka a dénoncé « les ambitions de la Grande Syrie de Hafez al-Assad » et demandé à l'URSS de « cesser de surarmer la Syrie pour faire cesser le massacre », avant de réclamer « le retrait de toutes les armées étrangères », sans toutefois nommer Israël, qui occupe le Sud-Liban et qui vient, le week-end dernier encore, d'expulser des familles libanaises de cette zone.

Fayez Rifal, consul de Syrie à Montréal, aurait dit la semaine dernière au Journal de CBC-TV, que « la Syrie est chez elle au Liban ». Les appels de La Presse chez Fayez Rifal sont restés infructueux. D'aucuns imputent cette « gaffe » au fait que, n'étant pas diplomate de carrière mais consul honoraire, Rifal n'articule pas vraiment les vues de Damas. De source arabe à Ottawa, on pense qu'il a plutôt rappelé que le Liban faisait autrefois partie de la Grande Syrie, tout comme la Jordanie et la Palestine. « Mais cela, c'est le passé, dit-on. Au regard du présent, le Liban est un État souverain, membre de l'ONU ».

# L'eau et le courant rétablis à Beyrouth

d'après Reuter et AFP  
BEYROUTH

■ L'approvisionnement en eau et en électricité a été en partie rétabli hier, à Beyrouth, grâce à une livraison de carburant par le pétrolier français Penhors à la centrale électrique de Zouk. Au 7<sup>e</sup> jour d'une trêve relative après cinq semaines de bombardements intenses dans la capitale, 15 députés musulmans se sont rencontrés à Beyrouth-Ouest pour lancer un appel au cessez-le-feu, comme l'avaient fait plusieurs de leurs collègues chrétiens la semaine dernière. Ils ont d'ailleurs soutenu l'appel au dialogue des 23 députés chrétiens. Ces derniers, réunis autour du patriarche Boutros Sfeir, n'avaient pas repris à leur compte le défi lancé par le général Michel Aoun, chef du cabinet chrétien, aux 40 000 soldats syriens déployés au Liban. Leur modération avait mécontenté les « durs » du camp chrétien, qui avaient organisé pendant trois jours des manifestations anti-syriennes devant le bureau du patriarche, le ministère de la Défense et l'ambassade américaine. Les bombardements ont cependant repris la nuit dernière sur Beyrouth, des salves de fusées atteignant les quartiers chrétiens de Hazmiyé, Baabda, et les régions du Metn et du Kesrouan, alors que des obus de mortier explosaient dans Beyrouth-Ouest, le secteur à majorité musulmane quadrillé par l'armée syrienne.

# Perez de Cuellar mandaté pour intervenir au Liban

d'après AFP, AP, UPI et Reuter  
NEW YORK

■ À 48 heures d'un important Conseil des ministres de la Ligue arabe sur le Liban, à Tunis, le conseil de sécurité de l'ONU a appelé hier à un cessez-le-feu dans ce pays, réitéré son soutien aux efforts de paix de la ligue, et invité le secrétaire général Javier Perez de Cuellar à prendre contact avec toutes les parties pour tenter de résoudre la crise.

La déclaration, présentée vendredi par la France et soutenue durant le week-end par les autres membres permanents du conseil (États-Unis, URSS, Chine et Grande-Bretagne) a été lue lors d'une réunion formelle du conseil, à New York.

Elle insiste sur le fait que Perez de Cuellar devra oeuvrer en collaboration avec le comité ministériel de la Ligue arabe, qui tente de mettre sur pied une solution politique au Liban afin d'y faire cesser les combats et de préparer l'élection d'un président. Il appartient au secrétaire général Perez de Cuellar de concevoir les modalités pratiques de sa mission, a déclaré Pierre-Louis Blanc, ambassadeur de France auprès de l'ONU.

De sources concordantes à Tunis, on indique que la Ligue arabe proposera demain, à la réunion extraordinaire de son Conseil des ministres, des « idées nouvelles » pour parvenir d'abord à un cessez-le-feu durable au Liban qui permette de régler les problèmes politiques et le retrait de toutes les forces « non libanaises » du pays.

Les ministres arabes devraient entériner les propositions du Comité des bons offices sur le Liban, mis sur pied le 12 janvier avec la participation de sept pays et présidé par le Koweït, qui prévoient un calendrier des différentes étapes de la solution.

Selon les sources diplomatiques à Tunis, le projet prévoit l'instauration d'un cessez-le-feu dont la surveillance serait confiée à une commission d'observateurs arabes et non pas à une force pan-arabe de dissuasion, comme l'avaient laissé entendre certaines informations. La commission comprendrait quelque 200 observateurs, selon certaines sources.

Pour obtenir l'arrêt des hostilités, la ligue pourrait exiger un retour au statu quo qui prévalait avant le 24 février, c'est à dire la levée du blocus imposé par le général Aoun aux ports échappant au contrôle de l'État. C'est cette décision qui a déclenché les récents combats, les milices musulmanes contrôlant trois ports illégaux (Ouzai, Khaldé et Jiyeh), d'importantes sources de revenus.

Le volet politique du règlement préconisé par la ligue prévoit, d'après ces sources, la réunion du Parlement, en un lieu « sûr » et à une date convenue entre toutes les parties, pour élire le président et le bureau du Parlement. Le Parlement élirait un président de la République — le siège en est vacant depuis le 23 septembre — qui annoncerait, dans un discours-programme, un projet de réformes politiques. Un gouvernement d'« entente nationale » serait formé, qui adopterait un calendrier de mise en application des réformes convenues.

Les communautés musulmanes du Liban s'estiment lésées par le système en vigueur, qui accorde des privilèges aux chrétiens, notamment maronites (catholiques).

Le troisième volet du projet prévoit le départ des forces israéliennes d'une zone de 800 km<sup>2</sup> au Liban sud, et « non libanaises » (les Gardiens de la révolution iraniens), et un calendrier de retrait des 35 000 soldats syriens stationnés au Liban.

# POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ



# PIERRE PÉLADEAU VA AU PLACEMENT ÉTUDIANT DU QUÉBEC.

Employeurs du Québec, il est grand temps de passer à l'action! Prenez la relève!... communiquez avec le Placement étudiant du Québec et embauchez un étudiant ou une étudiante cet été. Des centaines de jeunes dynamiques et prêts à travailler attendent votre appel. Pour un service professionnel et gratuit, téléphonez au Placement étudiant du Québec aujourd'hui même... c'est votre meilleur placement!

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec  
Placement étudiant du Québec

CET ÉTÉ  
PRENEZ  
LA RELEVÉ

Québec

Communiquez toute possibilité d'embauche au Placement étudiant du Québec

1800 463-2355  
(À Québec, 643-6965)

# Géorgie : des manifestants ont été tués par un gaz toxique

d'après AFP et Reuter  
TBILISSI

Un gaz toxique non identifié utilisé par les troupes soviétiques est à l'origine de la mort, le 9

avril dernier, de plusieurs manifestants nationalistes géorgiens, a déclaré hier à Tbilissi le premier

secrétaire du PC géorgien, Givi Goumaridze.  
Des membres de la Commis-

sion indépendante, qui vient d'être mise en place pour enquêter sur les circonstances de la sanglante dispersion par l'armée de la manifestation nationaliste, ont de leur côté accusé les militaires de refuser de coopérer avec les enquêteurs. Selon le dernier bilan officiel, 20 personnes ont trouvé la mort lors de cette manifestation.

Le numéro un géorgien, Givi Goumaridze, 44 ans, a confirmé, lors de son premier entretien avec la presse occidentale depuis son arrivée à la tête du PC géorgien, le 14 avril dernier, que « quelques personnes ont été tuées par le gaz » et a précisé que le nombre exact des victimes du gaz toxique sera établi par la Commission indépendante.

Les journalistes occidentaux ont été autorisés à se rendre dans la capitale géorgienne une semaine après la levée du couvre-feu qui y avait été instauré à la suite de la sanglante dispersion par l'armée de la manifestation nationaliste.

Le numéro un géorgien a précisé que l'origine de l'ordre d'utiliser les gaz était « à présent à l'étude ».

De leur côté, des membres de la commission d'enquête indépendante ont indiqué qu'ils prévoyaient d'interroger 1 500 témoins ainsi que des représentants des autorités et ont ajouté que les militaires soviétiques avaient refusé de fournir toute information sur la nature du gaz utilisé.

Recevant les journalistes à l'Académie des Sciences de Tbilissi, un membre de la commission, le biologiste Malkhaz Zaalichvili, a indiqué que les recherches avaient permis de découvrir qu'outre les gaz lacrymogènes, l'armée avait utilisé un gaz « paralysant le système nerveux ». « Nous en ignorons la composi-

tion chimique et ils (l'armée) ont refusé de nous la donner », a-t-il poursuivi.

M. Zaalishvili dirige le sous-comité de la Commission qui enquête sur l'utilisation par l'armée de substances chimiques. Il a indiqué que les gaz lacrymogènes, dont l'usage a été admis par les troupes du ministère de l'Intérieur, pouvaient être mortels sous forme concentrée.

Le chef du sous-comité médical de la commission, Nino Djavakchivili, a indiqué que les gaz lacrymogènes n'étaient efficaces que pendant quinze minutes tandis que la substance non identifiée a provoqué des troubles — nausées, pertes de mémoire, maux de têtes, etc... — pendant plus de deux semaines.

Ce dernier s'est plaint que les médecins chargés des soins à donner après le 9 avril à quelques 700 patients, dont 300 hospitalisés, ignoraient toujours comment traiter les victimes du gaz.

Un autre membre de la commission a indiqué que les soldats avaient pris des « pilules antidotes » avant d'utiliser les gaz et n'avaient pas eu besoin de masques protecteurs.

M. Vakhtang Tipia a précisé que onze jours après les événements, des jeunes filles d'une école primaire proche des bâtiments gouvernementaux où la manifestation a été dispersée ont dû être soignées pour des nausées et des migraines. Les mêmes symptômes ont été relevés chez des employés d'un institut théâtral voisin.

« Les militaires ne veulent pas coopérer avec nos recherches », a expliqué un autre membre de la commission, M. Thomas Gankrelidze, selon lequel la Commission a par conséquent établi un sous-comité chargé de faire pression pour obtenir la levée du secret militaire.

## Un plénum « inattendu » et difficile pour Gorbatchev

d'après AFP, UPI et Reuter  
MOSCOU

La réunion « inattendue », aujourd'hui, d'un plénum du comité central du Parti communiste s'annonce comme une épreuve difficile pour M. Mikhail Gorbatchev face aux critiques des conservateurs accusant la perestroïka d'être responsable de leur échec aux dernières élections et de toutes les difficultés actuelles de l'Union soviétique.

L'ordre du jour de la réunion n'a pas été officiellement annoncé, mais il devrait porter, selon plusieurs sources soviétiques, sur le « travail du parti », un thème dont celui de Lénine, dominé par les conservateurs, a officiellement demandé, début avril, l'examen lors d'un prochain plénum.

L'information sur la décision de tenir cette réunion avait filtré, de façon non-officielle, il y a deux semaines, au lendemain des événements sanglants de Géorgie mais la direction soviétique a attendu hier pour confirmer sa tenue. La réaction des tenants d'une perestroïka radicale a été à l'inquiétude: « J'ai peur qu'il y ait un affrontement très dur entre la ligne de Gorbatchev et la ligne conservatrice... Je peux imaginer différents scénarios, des tout noirs au légèrement gris », a ainsi déclaré Mme Marju Lauristin, député d'Estonie et dirigeante de son Front populaire.

Le dernier plénum extraordinaire, en septembre dernier, avait

abouti à la mise à l'écart d'une partie de la vieille garde dirigeante. Mais contrairement à celui-ci, il avait été convoqué in-extremis, pour des raisons qui n'ont jamais été expliquées.

L'inquiétude est moins forte au sein de la rédaction de l'hebdomadaire, à la pointe des réformes, *Les Nouvelles de Moscou*. On y estime que le chef du Kremlin s'est donné le temps pour pouvoir tourner finalement à son avantage une réunion tenue à la demande initiale des conservateurs.

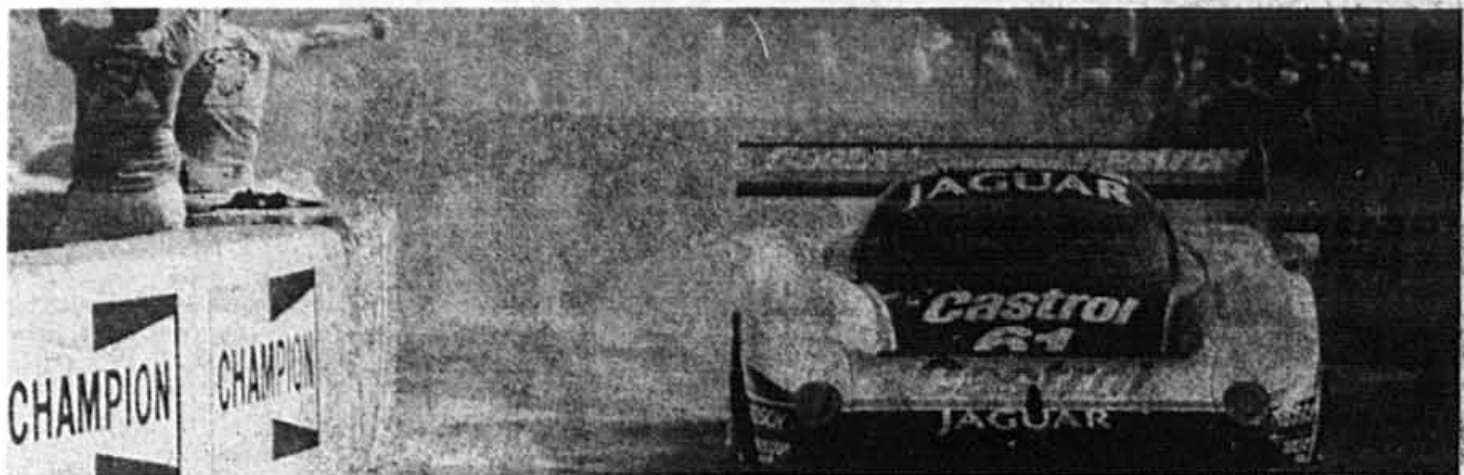
On n'y exclut pas totalement qu'un nouveau remaniement du Bureau politique pourrait y intervenir, précipité par les événements de Géorgie, qui ont mis en relief les dérapages entre le pouvoir politique et les organes du maintien de l'ordre, armée et ministère de l'Intérieur.

Mais on y souligne aussi que M. Gorbatchev, dans sa dernière intervention publique, le 19 avril, confirmait la nécessité de poursuivre les réformes, mais sans en « forcer » le rythme, au moment où le pays connaît une grande « tension ». Il a souligné qu'il était fermement décidé à défendre l'autorité de l'État face à la « désorganisation de la société » soviétique.

Le point de vue des conservateurs s'était étalé, de façon habituelle, les 7 et 8 avril dans la *Pravda* de Lénine, à la suite de l'échec aux élections législatives de tous les hauts dirigeants locaux du parti, dont celui du membre suppléant du Bureau politique Iouri Soloviev.

# JAGUAR 2+2 XJ-S

## LE V12 DEUX FOIS CHAMPION DU MONDE



## ET LA GRANDE ROUTIÈRE ABSOLUE.

Le puissant moteur 12 cylindres perfectionné de 5,3 litres, à culasse May, de Jaguar donne à cette voiture d'exception son incomparable brio. Modifié pour la compétition, il a propulsé l'équipe de course TWR Jaguar en tête de deux championnats mondiaux consécutifs. Même appri-voisé dans sa version réglementaire, ses prestations restent foudroyantes.

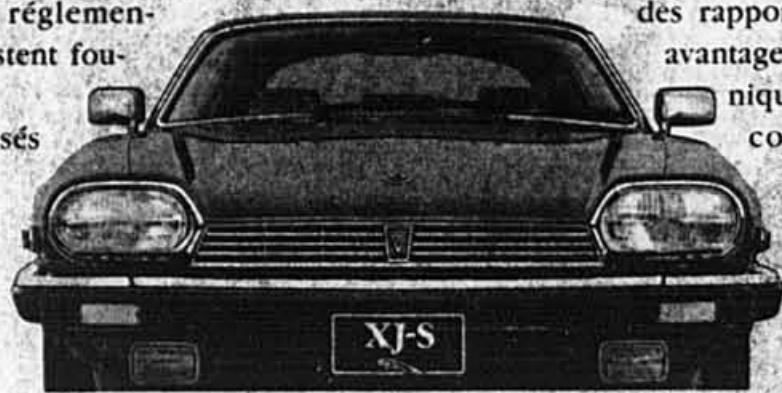
Dans les essais poussés en laboratoire comme dans les rigueurs de la compétition ou l'application des plus

rare talents des maîtres artisans du cuir et du bois, la fierté est l'élément subtil et omniprésent qui réalise l'accord parfait de l'art et de la technique de chaque XJ-S.

### UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

Faites l'essai routier de la voiture qui vous offre un des rapports qualité-prix les plus avantageux du monde. Commu-

nicquez sans attendre avec un concessionnaire Jaguar près de chez vous pour faire la connaissance de l'incomparable Jaguar 2 + 2 XJ-S.



L'ACCORD PARFAIT DE L'ART ET DE LA TECHNIQUE.

**AUTOMOBILES ÉLÉGANTE**  
4350 est. boul. Métropolitain, St-Léonard, Québec  
374-6550

**LES MOTEURS DÉCARIE**  
55, rue Ginée, Ville St-Laurent, Québec  
334-9910

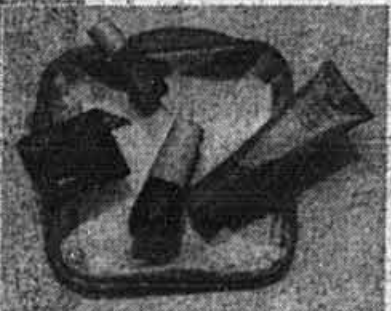
**JAGUAR DE MONTRÉAL**  
277, rue Duke, Montréal, Québec  
393-1711

**JAGUAR D'OTTAWA**  
1480 ch. Méville, Nepean, Ontario  
723-0300

# SANS SOUCIS



**LE NOUVEAU LIPOSOME SANS SOUCIS**  
Un complexe extraordinaire pour la peau, conçu pour procurer le maximum de rétention d'humidité. Composé de liposomes extraits de légumes et d'acide hyaluronique. Ce produit est exempt de fragrance et s'est révélé compatible à tous les types de peau. 50 mL 77,50 ch.



**PRIME**  
Avec tout achat de 20\$ et plus de produits de beauté Sans Soucis, vous recevrez cette magnifique trousse de beauté comprenant: Crème sport 50 mL, vernis à ongles, ombre à paupières satinée et concentré ultra-hydratant. Une valeur de 58,45.  
Produits de beauté et fragrances, rayon 240. Offre en vigueur au centre-ville de Montréal, à St-Bruno, Dorval, Centre Rockland et Versailles.

**HYDRATANT INTENSIF BIODROGA.** Une lotion hydratante, légère et sans huile, spécialement conçue pour prévenir la perte d'hydratation. Contient de l'aloès-vera et des extraits d'algues marines qui hydratent la peau et «Hydroforte» un agent efficace qui emprisonne l'humidité. Votre peau paraîtra plus douce et plus fraîche. Convient à tous les types de peau. 50 mL, 55\$ ch.

**TONIQUE HYDRATANT BIODROGA.** Pour redonner toute sa fraîcheur à une peau sèche. Un traitement continué qui comporte une crème de nuit et une crème de jour.

**Crème de jour.** Une protection efficace contre le manque d'hydratation et le dessèchement. 50 mL, 45\$

**Crème de nuit.** Permet d'augmenter le degré d'humidité de la peau pendant la phase de régénération et de remédier aux symptômes de carence. 50 mL, 85\$

**PRIME**  
Pour un temps limité seulement, vous pouvez vous procurer le gel démaquillant et la lotion tonique douce, format de 200 mL à seulement 36,50. Une valeur de 55\$.  
Produits de beauté et fragrances, rayon 240



SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!



L'air est grave.



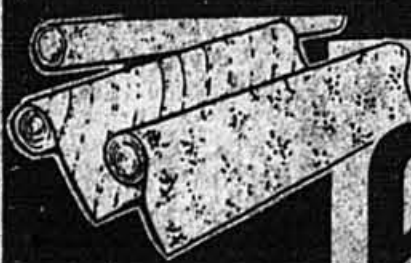
## FAILLITE DE FOUCRAY

par: Mercure, Béliveau & Ass.

ENCORE PLUS DE

# 75000

ROULEAUX DOUBLES ET PAPIERS PEINTS



RABAIS DE

# 66 2/3% et plus

sur toute la marchandise

Papiers peints à partir de \$1 le rouleau double

Payez et emportez

Inventaire de 24 magasins à écouler

2185, boul. Lapinière Brossard

803, boul. des Laurentides Laval

6700, Papineau Montréal

7170, Beaubien Montréal